



Doit un payer une place de parking dans une résidence?

Par **ilha samia**, le **31/10/2011** à **20:22**

Bonjour, rnlocataire d'un bail auprès d'un organisme social, je paie pour une place de parking dont le montant est de 30 euros. les places ne sont pas attribuées et certains des locataires garent plusieurs véhicules pour le paiement d'une place de parking. Le logement que j'occupe, est dans une résidence qui n'est pas sécurisée ni fermée. Ma question: est-il légal de nous louer des places de parking non attribuées qui nous oblige à faire la loi entre locataires?

Par **mimi493**, le **01/11/2011** à **03:39**

Si c'est indiqué dans le bail que le logement loué ne comprend pas de parking et que le bail est aussi pour la location d'une place de parking, oui